« P a n i e r d u 6 è m e »
Association pour le **M**aintien d'une **A**griculture **P**aysanne
Siège : chez Quentin Martin-Laval, 104 rue d'Assas, 75006 Paris

Contrat d'engagements " Pommes "

Octobre 2023 à Mai 2024

Engagements de l'adhérent

- préfinancer une année de production,
- gérer ses retards et absences aux distributions,
- participer à la vie de l'association,
- **Adhérer à l'AMAP Panier du VI pour un montant de 15€.**

Engagements du producteur

- livrer 5 fois par an des produits de qualité, frais, et de sa production,
- donner régulièrement des nouvelles du verger,
- accueillir les adhérents sur son exploitation au moins une fois pendant l'année,
- expliquer ses méthodes de travail et le mode de fixation du prix.

Quatre variétés de pommes bio sont proposées sur l'année, à savoir : Opal, Pinova et Délice d'Or, par sacs de 5kg ou par caisses de 14 kg.
Du jus de pommes et du pétillant non alcoolisé sont également proposés.

Produit	**Prix**	*** nb de distribution**	**Sous-total**
Sacs (5kg)	13.50 €	* 5	
Caisses (14kg)	36 €	* 5	
Jus de pommes (1L)	3.25 €	* 5	
Pétillant (0.75L)	4.25 €	* 5	
Total			

En cas d'inscription en cours d'année, le calcul sera établi au prorata des quantités commandées et de livraisons restantes.

Planning des distributions (sujet à modification) :

	Octobre	**Novembre**	**Janvier**	**Mars**	**Avril**
Mercredi	11	29	10	06	24

Modalités de règlement		**Banque**	**# chèque**	**Montant**	
1 règlement de ……€	Chèque / Virement				Octobre
2 règlements de ……€	1er chèque / Virement				Octobre
	2ème chèque / Virement				Janvier

Les contrats doivent être envoyés par mail à Hervé, copie Frédérique et Raphaëlle.
Les chèques, **établis à l'ordre de Hervé Boucher et datés du jour de l'engagement**, sont à remettre à Hervé le jour de la première distribution.
Les virements doivent avoir lieu avant la première distribution (RIB donné sur demande par mail).

Les livraisons ont lieu le mercredi entre 19h00 et 20h30, selon le planning, dans les locaux de la Mairie du VI (entrée par l'arrière, par la rue MADAME)

En cas de situation exceptionnelle (incident climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents, le producteur partenaire et un représentant du réseau des AMAP d'Île-de-France si nécessaire.
Ce bulletin sera conservé par l'arboriculteur.

L'adhérent

Nom ……..……

mail ……

Téléphone ……

Date et signature :

L'arboriculteur

Hervé Boucher

rv.boucher@orange.fr

Verger bio de Permangle

87500 St Yrieix-la-Perche

:

Contacts: Frédérique Hamm (frederique.pare.hamm@gmail.com) et Raphaëlle Trouillet (raphaelle05@gmail.com)